

**EXTRAIT
DE REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE DE
BETHUNE**

Hôtel de ville
6, Place du 4 septembre
BP 10711
62407 Béthune Cedex
Tél. 03.21.63.00.00
Fax. 03.21.63.00.01
Email.mairie@ville-bethune.fr
ville-bethune.fr

N° 8-2022-965

Fête Nationale

Grand Place

Jeudi 14 juillet 2022

**REGLEMENTATION RECIPIENTS
DE BOISSONS**

Olivier GACQUERRE, Maire de la Ville de Béthune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'arrêté municipal N°5-2022-101 du 27 janvier 2022 portant délégation de signature,

Considérant qu'il lui appartient de veiller au bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes, tels que les foires et marchés, réjouissances et cérémonies publiques, spectacles, jeux, cafés églises et autres lieux publics,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer et de définir les conditions d'implantation, de délivrance et de fonctionnement des emprises sur le domaine public pour les exploitants de débits de boissons, restaurants et autres établissements similaires,

Considérant que les bouteilles ou autres récipients de boissons peuvent constituer des projectiles s'il est possible de les maintenir fermés,

Considérant l'organisation du 14 juillet 2022 par la ville de Béthune et qu'il convient de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires au bon déroulement de cette festivité,

ARRETE

Article 1 : L'installation des terrasses sera proscrite le jeudi 14 juillet 2022, 16h00 au vendredi 15 juillet 2022, 02h00 pour l'ensemble des cafés, brasseries, restaurants, et autres commerces afin de permettre le respect de la sécurité publique durant la festivité aux endroits suivants :

- Grand Place
- Rue Henri Pad
- Rue Albert 1er

Article 2 : Les bouteilles, canettes, gobelets à usage unique en plastique et en carton, ou autres récipients de boissons sont interdits sur l'ensemble de la Grand Place.

Article 3 : Seul l'usage de gobelets en plastique réutilisables de type éco-cup d'une taille maximum de 33 cl est autorisé pour la distribution de boissons le mercredi 14 juillet 2022 sur la Grand Place, la rue Henri Pad et la rue Albert 1^{er}.